



## Roquefort en un clin d'œil

Rendez-vous à la mairie de Roquefort-les-pins pour toutes vos démarches administratives : documents d'état-civil, carte d'identité, certificat d'hérédité, de résidence ou de vie commune, dossier de mariage, renseignements sur les passeports, documents d'urbanisme ou informations sur les travaux en cours. En revanche, les mairies ne sont plus compétentes pour enregistrer les déclarations de perte de documents d'identité, hormis la carte d'identité. Il vous faut vous adresser désormais en gendarmerie.

Pour tout savoir sur l'actualité municipale en un seul clic, c'est facile avec les news !

### Services municipaux HORAIRE D'ACCUEIL

Lundi : 8h-12h30 / 13h30-17h

Mardi : 8h-12h30 / 13h30-17h

Mercredi : 8h-17h

Jeudi : 8h-12h30 / 13h30-17h

Vendredi : 8h - 12h30 - 13h30-17h

Tél. 04 92 60 35 00

Fax. 04 92 60 35 01

[mairie@ville-roquefort-les-pins.fr](mailto:mairie@ville-roquefort-les-pins.fr)

Inscrivez-vous pour recevoir gratuitement la newsletter hebdomadaire par internet en vous connectant sur : [www.ville-roquefort-les-pins.fr](http://www.ville-roquefort-les-pins.fr)

#### Cabinet du maire

Alain Laurent - 04 92 60 35 00

#### Direction générale des services

Lionel Rubaudo - 04 92 60 35 00

#### Administration

(Etat Civil - CCAS - Elections)

04 93 09 65 43

#### Service Jeunesse - Associations

04 93 77 65 83

#### Pôle Opération

(Service Quartiers - Proximité)

04 92 60 35 03

#### Aménagement

(Urbanisme - Travaux)

04 92 60 35 07

#### Communication

04 92 60 35 02

#### Services Techniques

04 92 60 35 14

#### Affaires scolaires

04 92 60 35 00

#### Culture - Événementiel

04 93 42 48 13

## Les numéros d'urgence

### Police municipale

La Police Municipale est à votre service afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

☎ 04 93 09 69 22

☎ 06 24 07 06 06

☎ 06 23 64 08 62

### Gendarmerie

La brigade de gendarmerie de Roquefort-les-pins se trouve à la sortie de la commune sur la Route Départementale 2085 en direction du Rouret.

☎ 04 93 77 54 55

### Pompiers

Les sapeurs-pompiers roquefortois assurent la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

La caserne se trouve sur la route de Valbonne.

☎ 18 - ☎ 112

### S.A.M.U.

☎ 15

### Ambulances

☎ 04 93 42 16 83

### Centre anti-poison

☎ 04 91 71 25 25

### C.H.U. Antibes

☎ 04 97 24 77 77

### Hôpital pour enfants

Fondation Lenal Nice

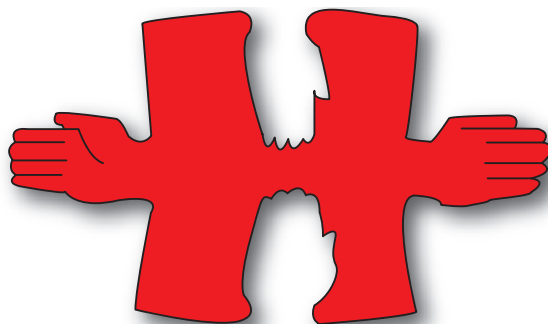
☎ 04 92 03 03 92

### Polyclinique Maternité

St Jean Cagnes-sur-Mer

☎ 04 92 13 53 13

# Les numéros utiles



## Assistante sociale

Pascale Bruzzo  
☎ 04 93 70 30 20

## Dentistes

Martine Daubord-Fournier  
☎ 04 93 09 91 17  
Patrice Gasser  
☎ 04 93 77 01 05  
Luc Peres  
☎ 04 93 77 01 35

## Icilà

Transports collectifs à la demande 1 €  
☎ 04 92 19 76 33  
☎ 0800 202 244

## Envibus

☎ 04 89 87 72 00

## Infirmières

Catherine Blanchet  
☎ 04 93 09 48 91  
Micheline Chemin  
☎ 04 93 77 00 93  
Roger Courin  
☎ 04 93 77 26 63 - 06 03 96 09 79  
Elisabeth Ferraro  
☎ 06 26 34 52 58  
Elsa Kempf  
☎ 06 44 85 34 63  
Magali Laval  
☎ 04 93 42 17 05 - 06 15 75 29 43  
Carine Rouch  
☎ 04 93 70 46 79 - 06 20 74 26 15  
Dimi Valkova  
☎ 04 92 13 26 22

## Laboratoire d'analyses médicales

Bio Estérel  
☎ 04 93 77 62 75

## Maisons de retraite

Résidence du Golf  
☎ 04 93 77 15 15

## Masseurs Kinésithérapeutes

Frédéric Camatte  
☎ 04 93 77 63 62  
Véronique Fabiani  
☎ 04 93 77 63 66  
Marc Pensivy  
☎ 04 93 77 11 04

## Matériel médical

HAD Equipement  
(Location et vente)  
☎ 04 93 77 51 16

## Médecins généralistes

Association des médecins de garde  
☎ 04 93 77 62 62  
Jean-Philippe Arnau  
☎ 04 93 77 02 99  
François Bernard  
☎ 04 93 77 51 29  
David Darmon  
☎ 04 93 77 01 23  
Philippe Orsini  
☎ 04 93 77 63 96  
Françoise Roux-Féraud  
☎ 04 93 77 08 91  
Marie-Flavie Ruchier-Berquet  
☎ 04 93 77 18 86

## Ostéopathes

Katie d'Agostino  
☎ 06 60 51 23 42  
Stanislas Couvreur  
☎ 04 93 77 00 76  
Patrick Masselin  
☎ 06 08 72 28 09  
Amandine Moreno  
☎ 06 20 07 23 70  
Christian Mutin  
☎ 04 93 77 03 14

## Orthophonistes

Charlotte Bauza  
☎ 04 93 77 04 75  
Marie Grandne-Musson  
☎ 04 93 77 04 75  
Aurélie Lecoin  
☎ 09 81 61 08 09  
Magali Mazuyet  
☎ 04 93 77 04 75  
Christine Rossi-Toussin  
☎ 04 93 77 04 75

## Pédicures-Podologues

B. Darmaillac-Moeller  
☎ 04 93 77 19 80  
Béatrice Mousset  
(réflexologue)  
☎ 04 93 77 69 38  
M.N. Pujol-Leblond  
☎ 04 93 77 19 80

## Pharmacies

Pharmacie du Plan  
☎ 04 93 77 08 18  
Pharmacie Notre Dame  
☎ 04 93 77 50 48

## Psychothérapeutes

Jean-Hugues Mosny  
☎ 06 62 03 32 22

## Taxis

Marion  
☎ 06 09 37 59 95

## Vétérinaires

Alhaidari-Zeineb  
☎ 04 93 77 14 12  
Anne-Marie Maddens  
Fleur Descat  
Audrey Martin  
☎ 04 93 77 53 50

## La Poste

- Du lundi au vendredi 9h à 12h - 14h à 17h
- Samedi de 9h à 12h
- ☎ 3631

# Les règles à observer

## Le débroussaillage

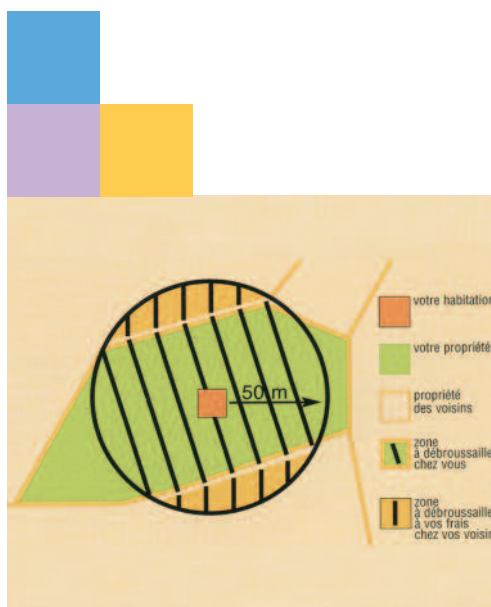
Le Code Forestier impose le débroussaillage de la totalité des terrains situés en zone urbaine ou dans les lotissements, qu'ils soient bâtis ou non. Dans notre département, l'arrêté préfectoral du 19 juin 2002 oblige chaque propriétaire à débroussailler à 50 m de son habitation et à 10 m de part et d'autre des voies privées y donnant accès, y compris sur les propriétés voisines si nécessaire.

Débroussailler est une nécessité, une obligation et contribue à préserver la nature et ses biens. Il consiste à éliminer et couper les végétaux morts ou très secs, élaguer les branches basses des arbres jusqu'à au moins deux mètres et espacer les arbres et arbustes afin d'éviter la propagation du feu vers la cime des grands arbres. On crée ainsi une discontinuité du couvert végétal qui contribue à diminuer l'intensité du feu et à réduire les dommages en cas d'incendie.

## L'évacuation des végétaux

Suite au débroussaillage de votre terrain, vous devrez vous débarrasser des végétaux coupés. Pour cela deux possibilités s'offrent à vous :

- Utiliser le service de collecte de la CASA pour une revalorisation de vos déchets verts. Ces derniers devront être sortis le lundi soir pour une collecte le mardi matin très tôt selon les règles suivantes : les végétaux doivent être facilement identifiables (sacs ouverts ou poubelles ouvertes), les branchages doivent être attachés en fagots ne devant pas dépasser 2m de longueur, la limite acceptable est de 2m<sup>3</sup> par foyer et par semaine.



- Incinérer vos végétaux. Attention, l'incinération des végétaux est réglementée par des arrêtés municipaux et préfectoraux. Il est nécessaire de contacter la mairie pour s'informer du règlement en vigueur.



## Le bruit

Le bruit reste l'objet principal des litiges de voisinage.

Sachons donc respecter les règlements établis pour favoriser la tranquillité et le repos de la population.

Selon le Code de Santé Publique, il est interdit de faire du bruit de jour comme de nuit (le tapage nocturne étant spécifiquement réprimé, par le Code Pénal)

Cependant, les activités de bricolage ou de jardinage sont permises :

- de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 les jours ouvrables,
- de 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi,
- de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés.

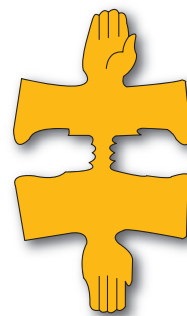
En outre, il est nécessaire de modérer les bruits dits de comportement, c'est-à-dire issus de personnes humaines, d'animaux, d'engins motorisés ou de deux-roues.

Pour plus de renseignements concernant les textes officiels :

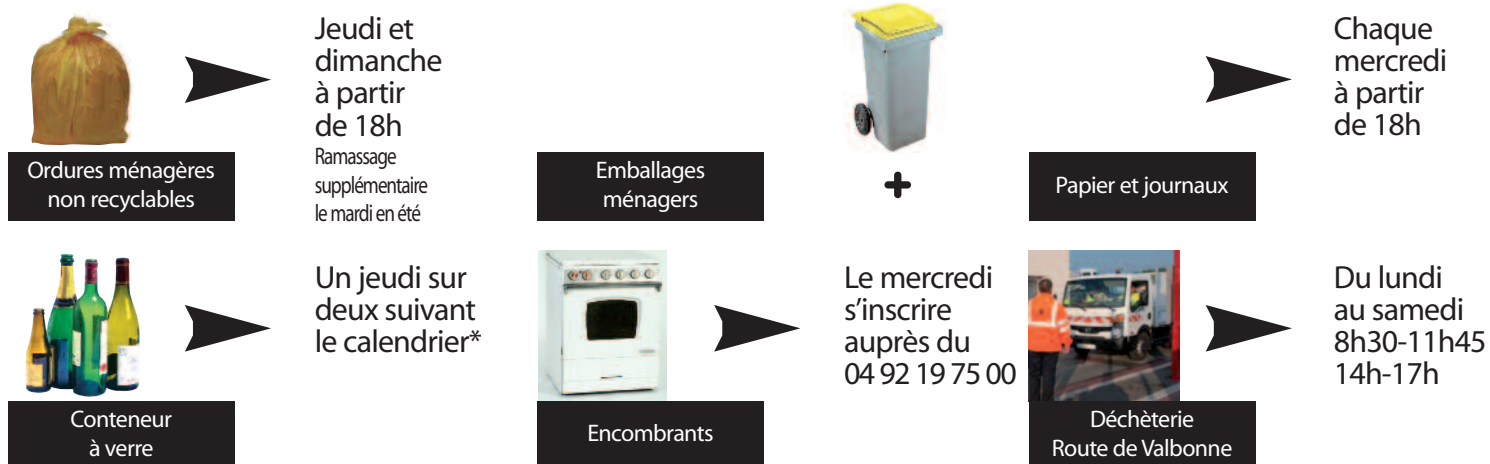
[www.bruit.fr](http://www.bruit.fr)

# Les collectes d'ordures

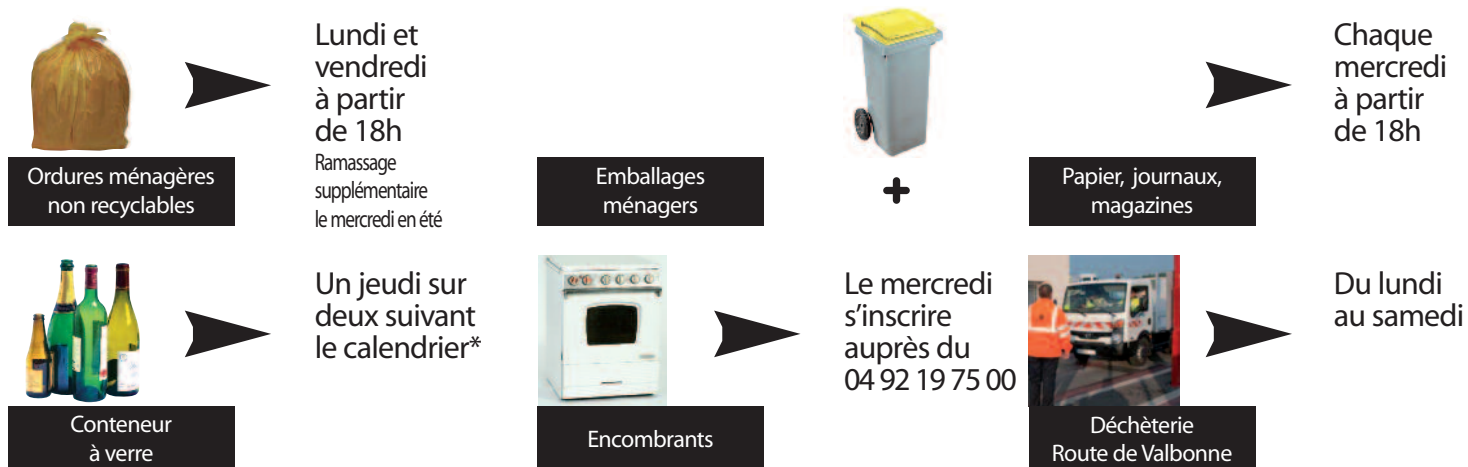
La collecte des ordures ménagères et recyclables est différente selon que vous habitez au nord ou au sud de la route départementale 2085.



## Vous habitez au nord de la RD 2085



## Vous habitez au sud de la RD 2085



Pour toute information : Jean-Gael Laborel et Sarah sont vos ambassadeurs du tri.  
Ils répondent à vos questions au : **06 85 54 92 24**

\*Le calendrier de collecte est disponible en mairie, vous pouvez également le consulter sur [www.ville-roquefort-les-pins.fr](http://www.ville-roquefort-les-pins.fr)